



La démoustication ? L'affaire de tous

Les moustiques pouvant entraîner des nuisances importantes, un service de démoustication est chargé d'intervenir sur votre territoire.

Cette mission de service public, financée par votre commune et le Conseil Général, est conduite par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID).

Avant d'être des moustiques adultes, que nous connaissons tous pour leur piqure, ces insectes se développent sous forme de larve dans l'eau stagnante. C'est à ce stade que la lutte est la plus efficace car elle ne concerne que des collections d'eau de petite taille, facilement repérables et pour l'essentiel, situées dans notre voisinage. L'implication et la vigilance de chacun est donc nécessaire. En supprimant les points d'eau stagnante autour de son domicile, on élimine les lieux de ponte et de développement et donc la prolifération des moustiques.

Vous pouvez contribuer à éviter cette prolifération en adoptant les gestes de prévention suivants :

- enlever tous les objets dans le jardin, sur la terrasse, qui pourraient servir de recueils d'eau,
- supprimer l'eau stagnante dans les soucoupes sous les pots de fleurs, ou les remplir avec du sable,
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...),
- couvrir les réserves d'eau (bidons, citernes d'eau de pluie) avec de la toile moustiquaire.

Toutefois, lorsque ces techniques de prévention ne sont pas suffisantes, les agents de l'EID interviennent pour contrôler et traiter le cas échéant les points d'eau stagnante (bassins, vides sanitaires ...).

Le traitement n'est pas toxique et est effectué avec un bacille inoffensif pour l'homme et les animaux domestiques.

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec nos services en appelant directement l'EID ou votre mairie.

Des agents détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur peuvent également se présenter d'eux-mêmes à votre domicile. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et vous rappelons que l'efficacité de ce service dépend de la coopération de tous.

Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EID, 73310 Chindrieux, au 04 79 54 21 58.

version électronique disponible à l'adresse suivante :
<http://www.eid-rhonealpes.com/telechargement.htm>